CCE-028M
C. P. PL 94
Laïcité dans le
réseau de l'éducation
VERSION RÉVISÉE

Mémoire

À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

cce@assnat.qc.ca

le 23 avril 2025

Mémoire

Présenté à l'Assemblée Nationale du Québec le 22 avril 2025 concernant le Projet de Loi 94 : renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation.

Titre

La neutralité, une chimère : le projet de loi 94, une fraude intellectuelle

Auteur : Nicholas Newman, BSc, MD, FRCSC, professeur agrégé, Université de Montréal

Né en Angleterre, citoyen du Canada, contribuable au Québec, démocrate convaincu, ayant foi en la primauté du droit, membre de la paroisse Sainte-Madeleine à Montréal. Cette présentation est faite à titre personnelle.

Résumé

L'Égalité de tous les citoyens et citoyennes (1. 0.1. 3) et leur liberté (libre arbitre ou autonomie, 1. 0.1. 4) sont des croyances religieuses sans fondement rationnel-scientifique. La Loi 94 imposerait des croyances religieuses que la neutralité religieuse de l'État (1. 0.1. 2) refuse. La neutralité est une chimère et le projet de loi 94, une fraude intellectuelle.

La démocratie et le système judiciaire du Québec, précieux atouts qui font l'envie de bien des peuples, reposent sur des croyances religieuses transcendantes dont il est rarement fait mention, mais que toutefois nous négligeons à notre péril. Ce mémoire fait valoir les points suivants : 1 – notre système judiciaire, qui a pour assise le libre arbitre, et 2 – l'égalité véritable entre hommes et femmes, et entre tous les hommes en général, sont tous deux des croyances transcendantes issues de notre patrimoine judéo-chrétien. Notre système d'éducation est-il capable de « neutralité » à ces égards?

De toute évidence, un État absolument « neutre » ne peut avoir pour assise des croyances judéo-chrétiennes millénaires. Il convient donc d'examiner si la raison, y compris la science moderne, peut attester de l'égalité et d'un véritable libre arbitre chez Homo sapiens. Or il n'en est rien. Par conséquent une stricte neutralité de l'État est à rejeter, parce qu'elle porterait atteinte au fondement même de notre société, y compris à la règle de droit.

Introduction

L'Assemblée nationale, via son *Projet de loi n° 94 : Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*, cherche à renforcer les principes suivants :

1° La séparation de l'État et des religions.

2° La neutralité religieuse de l'État.

3° L'égalité de tous les citoyens et citoyennes.

4° La liberté de conscience et la liberté de religion.

Il importe d'examiner ces principes à la lumière crue et corrosive de la raison et de la science moderne : en 2014, le professeur Harari Yuval (Sapiens) a expliqué que « les sciences de la vie… ont profondément miné… nos appareils politiques et judiciaires », fait qui a été « caché sous le tapis[i] ». Pourquoi une telle affirmation? Parce qu'aux yeux d'un État neutre, Homo sapiens n'est pas un être « créé à l'image et à la ressemblance de Dieu », pourvu d'une finalité et d'une destinée, de quelque façon « libre » et « égal » à autrui, mais plutôt un système moléculaire complexe, résultat d'une évolution aveugle, qui enlève tout sens aux notions de liberté, égalité, justice – tout comme c'est le cas pour le rat blanc.

Discussion

1. **L'entière neutralité religieuse de l'État évoquée par le projet de loi 94 implique nécessairement le rejet de la notion de libre-arbitre**.
   La laïcité est le principe qui sous-tend la neutralité totale de toutes les institutions du gouvernement : l'État est dénué de croyances transcendantes fondamentales, et n'agit qu'en fonction de la raison et des faits (soit la science moderne). Cette vision séduit à coup sûr notre époque, marquée par une science d'une extraordinaire puissance et par des manifestations religieuses déplaisantes.
   Cependant le gouvernement et la plupart des intellectuels québécois ne développent pas pleinement le sens que recèle la neutralité totale de l'État à l'égard de notre tradition judéo-chrétienne vieille de plusieurs millénaires. Cette neutralité signifie que nous ne sommes pas des créations également libres et dignes d'un Dieu bienveillant : nous, Homo sapiens, ne sommes que des systèmes moléculaires complexes. Peut-on affirmer que des systèmes moléculaires complexes sont « libres », ou que des espèces animales possèdent **une réelle liberté ou un véritable libre arbitre**? Il est bien sûr que non : tout animal agit en réaction à une vaste gamme de facteurs environnementaux et génétiques internes et externes, dont aucun n'est compatible avec la liberté. Pourquoi homo sapiens serait-il seul doté du « libre arbitre »?

Si le thème de la liberté, du libre arbitre et de son corollaire, la responsabilité personnelle, reviennent souvent dans la Bible et dans plus de vingt siècles d'histoire occidentale, cela n'éveille

nullement l'intérêt de notre État neutre. La liberté individuelle et le libre arbitre sont au cœur de notre système judiciaire – c'est du moins ce que nous croyions. Nul n'est déclaré coupable d'un crime en l'absence d'une preuve matérielle soigneusement et méticuleusement étayée. Un verdict de culpabilité présuppose que le juge a conclu que l'accusé possédait le « libre arbitre » (l'origine de la *mens rea* dans le Code criminel) de ne pas commettre le crime; or aucune solide preuve scientifique ne vient étayer l'existence du libre arbitre.

Aucune espèce animale ne possède le libre arbitre. Le lion chasse, tue, s'accouple et meurt sous l'emprise d'un milieu intérieur et extérieur extrêmement complexe, d'où est exclue toute liberté. Pourquoi donc supposer qu'Homo sapiens est libre? Une notion n'est pas pertinente du simple fait qu'on l'aime. Constitués de molécules, nous réagissons tous à notre environnement en fonction des forces physico-chimiques internes et externes, extrêmement complexes, qui se présentent à nous. Toutes nos pensées, émotions et actions puisent dans un substrat moléculaire, et la molécule n'a pas de liberté. On peut comparer la complexité humaine à celle de la météorologie – vaste au point d'être imprévisible, sauf dans le cadre de certains paramètres, mais dépourvue de tout élément de liberté.

L'agressivité, l'éducation des enfants, l'appréciation musicale, l'altruisme sont des adaptations évolutives inscrites dans nos gènes et non pas issues de nos choix. Nul n'a identifié le lieu d'une présumée « âme », d'un « moi » ou d'un « je » à la source de notre libre arbitre. Notre désir de liberté ou de libre arbitre pourrait fort bien résulter d'une adaptation évolutive, au même titre que notre désir, tout aussi irréaliste, de ne pas mourir.

De grands scientifiques, depuis B.F. Skinner[ii] jusqu'à Steven Pinker[iii] et Stephen Hawkins, nient jusqu'à l'existence du libre arbitre.

Pour ma part, je n'ai connu aucun scientifique qui soutienne l'existence du libre arbitre. Où se trouve cette preuve? Il n'en existe pas. Des scientifiques mondialement reconnus, tels que le Dr Steven Pinker[iv], un psychologue cognitiviste sorti de Harvard (et ex-Montréalais), se sont penchés sur cette question de la liberté.

Pinker constate que la biologie humaine a évolué de façon à nous donner les outils nécessaires pour vivre en société, et à nous astreindre à un système de récompenses-punitions qui rend possible notre système judiciaire, malgré que la notion de libre arbitre soit dénuée de sens.

Si nous prenons Pinker au pied de la lettre, notre condition s'apparente à celle de rats dans une cage qui réagissent à des récompenses et à des châtiments semblables à ceux mis en place pour nous permettre de généralement fonctionner en société avec nos collègues rats. Bien sûr, ces récompenses et punitions auront été sélectionnées par des rats inégaux sur le plan de leur pouvoir!

2. **La neutralité religieuse de l'État évoquée par le projet de loi 94 est incompatible avec la notion d'égalité qui y est prônée**

> Le projet de loi 94 emploie l'adjectif « **égal** » à l'égard de l'Homo sapiens, homme ou femme, qui dans notre démocratie possède des obligations et des droits égaux. La loi doit nous accorder un traitement égal, parce qu'en réalité nous sommes tous égaux; ou est-ce juste un leurre? L'Assemblée nationale du Québec veut-elle rejeter Darwin et la science moderne de l'évolution?

Du point de vue scientifique et rationnel, l'égalité humaine n'existe pas. Les chimpanzés ne sont pas tous égaux. Nous, Homos sapiens, ne sommes absolument pas égaux du point de vue quantifiable. Nous pourrions poser la question suivante à un disciple de Darwin : l'espèce Homo sapiens ne comprend-elle pas des individus qui se sont adaptés de façon inégale? Sur le plan scientifique, les hommes et les femmes ne sont-ils pas complémentaires plutôt qu'égaux? Et, d'un point de vue sociologique, nous pouvons observer quel est le sexe qui commet les crimes les plus violents, qui est le moins enclin à la coopération et qui s'avère par conséquent le moins respectueux à l'égard de la vie dans notre démocratie. Il apparaît ainsi clairement que les hommes et les femmes sont inégaux dans notre démocratie.

Certes, notre démocratie et notre système judiciaire ne croient pas en l'égalité de l'humain d'un point de vue mesurable ou logique. Le concept d'égalité, dans nos lois, transcende notre inégalité scientifique de fait. En réalité, il découle d'une conception religieuse issue en ligne droite de notre patrimoine judéo-chrétien[v] (même si la plupart des Chrétiens éprouvent de la difficulté à y croire). Pour autant, nous ne voulons pas dire que ce concept d'égalité n'est pas congruent avec d'autres religions ou d'autres systèmes de valeurs. En fait, beaucoup affirment que nous sommes redevables de notre conception moderne de l'égalité humaine à la laïcité des Lumières plus qu'au christianisme, point de vue sans nul doute défendable. Néanmoins, à ma connaissance, aucun philosophe des Lumières n'a démontré ou prouvé l'égalité humaine. Pour les Lumières et, par analogie, pour le christianisme, l'égalité humaine était – et demeure – une croyance[vi]. Selon moi, aucun athée sérieux ne pourrait **prouver**, et moins encore **croire**, la notion du libre arbitre ou de l'égalité de l'Homo sapiens.

Conclusion

> Cela nous ramène à la question de la neutralité de l'État, ou laïcité. J'estime illogique que l'État soit neutre sur les questions du libre arbitre et de l'égalité de tous ses citoyens. Je ne dispute en rien le principe de la séparation de l'Église et de l'État – il s'agit en fait d'une doctrine chrétienne dont l'origine remonte au premier siècle[vii] – mais je soutiens que dépouiller l'État et le gouvernement et notre système d'éducation de toutes les manifestations religieuses présentes dans son enceinte nous expose à la perte de valeurs consacrées dans les chartes québécoise et canadienne, de même que de notre système de justice, voire de notre démocratie.

Je note enfin, alors qu'il est de rigueur de jeter le mépris sur le patrimoine religieux du Québec, que celui-ci a été indispensable dans la construction, la préservation et le développement de notre démocratie et de notre système de justice.

Notre démocratie et notre système judiciaire et notre système d'éducation reposent sur nos conceptions religieuses ou transcendantes touchant les questions d'égalité et de libre arbitre, à telle enseigne qu'il est impératif que le gouvernement protège ces croyances. L'État ne doit pas s'efforcer d'être neutre. Le projet de loi 94 est une absurdité.

Addendum

La question de l'empêchement des manifestations islamiques radicales dans la fonction publique est parfaitement légitime; à mon avis, rien n'interdit à l'État de prescrire des codes vestimentaires uniformes.

nicholasnewman@videotron.ca

[i] Harari Yuval, Sapiens : Une brève histoire de l'humanité, 2014, page 263.

[ii] B.F. Skinner, Au-delà de la liberté et de la dignité

Rédigé par le psychologue américain B.F. Skinner et publié en 1971, ce livre soutient que la croyance confirmée dans le libre arbitre et l'autonomie morale de l'individu (ce que Skinner qualifiait de « dignité ») constitue une entrave à l'utilisation des méthodes scientifiques pour modifier les comportements au profit d'une société plus heureuse et mieux organisée.

[iii] Reason.com, Steven Pinker : Ce que nous appelons le libre arbitre est un produit de circuits particuliers du cerveau, probablement concentrés dans les lobes préfrontaux, qui répondent aux contingences de la responsabilité, du blâme, de la récompense et de la punition, et qui modifient leurs activités en conséquence.

Notre décision de tenir les gens responsables de leur comportement est elle-même partie de l'environnement dans lequel fonctionne notre cerveau. Le cerveau peut répondre à un environnement dans lequel les gens sont responsables, et c'est précisément pourquoi nous devons continuer à tenir les gens responsables.

Plus précisément, vous n'avez pas besoin d'invoquer une âme ou un processus mystérieux du libre arbitre pour tenir les gens responsables de leurs actes. En effet, on pourrait prétendre le contraire : si nous sommes vraiment totalement sous l'effet de la contrainte – s'il y a un moi ou une âme qui peut faire ce qu'il lui plaît – c'est là où tenir des personnes responsables serait sans objet. L'âme peut toujours choisir d'ignorer les contingences du blâme, de la récompense ou de la punition : « Je ne m'inquiète pas si vous pensez que je suis un menteur, un tricheur, un salaud; je fais ce que je veux bien faire. ».

Extraits du livre intitulé *La biologie vs l'ardoise vierge*

« Le psychologue évolutionniste Steven Pinker a déconstruit les grands mythes autour de la façon dont l'esprit fonctionne. »

Nick Gillespie & Ronald Bailey, dans le numéro d'octobre 2002

Voir aussi Pinker, Steven, L'ardoise vierge, New York (2002) Viking. Le célèbre physicien Stephen Hawking affirme, d'accord avec Pinker, que le libre arbitre est une chimère.

[iv] Reason.com, Steven Pinker : Ce que nous désignons « libre arbitre » est un produit de circuits particuliers du cerveau, probablement concentrés dans les lobes préfrontaux, qui répondent aux contingences de la responsabilité, du blâme, de la récompense et de la punition, et qui modifient leurs activités en conséquence.

Notre décision de tenir les gens responsables de leur comportement s'inscrit elle-même dans l'environnement dans lequel fonctionne notre cerveau. Le cerveau peut répondre à un environnement dans lequel les gens sont responsables, et c'est précisément pourquoi nous devons continuer à tenir les gens responsables.

Plus précisément, nul besoin d'invoquer une âme ou un processus mystérieux du libre arbitre pour tenir les gens responsables de leurs actes. En effet, on pourrait prétendre le contraire : si nous sommes vraiment totalement sous l'effet de la contrainte – s'il y a un moi ou une âme qui peut faire ce qu'il lui plaît – c'est là où tenir des personnes responsables serait sans objet. L'âme peut toujours choisir d'ignorer les contingences du blâme, de la récompense ou de la punition : « Je ne m'inquiète nullement que vous me croyiez menteur, tricheur ou salaud; je fais ce que je veux bien faire. »

Extraits du livre intitulé La biologie vs l'ardoise vierge

« Le psychologue évolutionniste Steven Pinker a déconstruit les grands mythes qui entourent le fonctionnement de l'esprit. »

Nick Gillespie & Ronald Bailey, dans le numéro d'octobre 2002

Voir aussi Pinker, Steven, L'ardoise vierge, New York (2002) Viking. Le célèbre physicien Stephen Hawking est d'accord avec Pinker pour affirmer que le libre arbitre est une chimère.

[v] Genèse 1 :27. Dieu créa l'homme et la femme à son image et à sa ressemblance (c'est à dire à la même image d'une valeur infinie pour tous).

« Nous sommes tous – pauvres et riches, rois et mendiants – créés à l'image de Dieu. Et il en découle que tous ont leur égalité dans cette dignité fondamentale. » Citation du professeur Joseph Weiler, NYU Law School, 2018

Lettre de saint Paul aux Galates 3 :28 Il n'y a pas de différence entre Juif et Grec, entre esclave et homme libre, entre l'homme et la femme ...

[vi] Certes, il s'agit d'une croyance que les Chrétiens ont éprouvé de la difficulté à internaliser. Pour quiconque nie les croyances transcendantes ou religieuses, l'égalité est un concept qui ne peut qu'être vide de toute signification.

[vii] Évangile de Saint Luc, 20:25. Il leur dit : « Alors, il faut rendre à César ce qui revient à César, et à Dieu ce qui revient à Dieu. »